

# Planning des actions

Septembre - Décembre

# 2023



## Plus d'informations :

Clémentine DUFOUR  
c.dufour@amf42.fr  
04 77 96 39 08



# PLANNING

## 2ème semestre 2023



**F**  
Formation

**I**  
Réunion d'information

**W**  
Webinaire

**E**  
Evènement

<b>W</b>	Gestion des dépôts sauvages	8 septembre de 10h à 12h en distanciel
<b>F</b>	L'élu et l'école	13 septembre de 14h à 18h à Andrézieux-Bouthéon
<b>F</b>	Les clés pour établir son règlement de cimetière	14 septembre de 9h à 17h à Andrézieux-Bouthéon
<b>I</b>	Sensibilisation à la mobilité électrique	15 septembre de 9h à 12h à Saint-Etienne
<b>I</b>	Mes administrés rencontrent des problèmes avec la faune sauvage	21 septembre de 9h30 à 12h à Andrézieux-Bouthéon
<b>F</b>	Réussir ma présence, à titre personnel, sur le web et les réseaux sociaux	25 septembre de 9h à 16h en distanciel
<b>I</b>	Gestion du patrimoine historique	26 septembre de 17h à 19h30 à Champdieu
<b>W</b>	Sensibilisation à l'Education Santé Environnement	28 septembre de 17h à 18h30 en visio

### SEPTEMBRE

### OCTOBRE

**E** **CONGRÈS DES MAIRES DE LA LOIRE 2023** 18 octobre au Scarabée à Riorges

**I** Journée d'ateliers mi-mandat 13 novembre (horaires et lieu à définir)

### NOVEMBRE

**E** **CONGRÈS PARIS 2023** 21, 22 et 23 novembre à Paris

**F** Bilan mi-mandat 30 novembre de 9h à 17h (lieu à définir)

### DÉCEMBRE

Consultez régulièrement le programme détaillé des formations sur notre site internet : [www.amf42.fr](http://www.amf42.fr)

# FICHES FORMATIONS

Mercredi 13 septembre (après-midi)

Intervenant : **Sylvain LOHNER**, formateur, spécialiste des collectivités locales

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Formation payante sur inscription (Financement collectivité ou DIF)**



Andrézieux-  
Bouthéon



4 heures  
(14h - 18h)



Élus et EPCI  
(agents si places  
disponibles)



15  
participants

L'école occupe une place centrale dans la vie de la commune et constitue une préoccupation essentielle pour les élus, qu'ils soient directement ou indirectement concernés.

Cette formation a été spécialement conçue pour les maires et les élus municipaux en charge des questions scolaires. Son objectif est de leur fournir une compréhension approfondie de l'organisation scolaire, des particularités de cette compétence partagée qui implique de plus en plus la commune, ainsi que des évolutions jurisprudentielles récentes et des rôles et responsabilités des différents acteurs.

Au-delà des aspects réglementaires, cette formation se veut également pragmatique afin de faciliter le travail des élus et de garantir le bon fonctionnement de l'école.

## AU PROGRAMME

- 1 - Généralités sur la compétence scolaire (obligation scolaire, principes, répartition des compétences)
- 2 - Focus sur les inscriptions dans les écoles publiques
- 3 - Financement de la scolarité dans une commune extérieure
- 4 - Focus sur l'enseignement privé

## OBJECTIFS

Identifier les  
différents régimes  
juridiques applicables

Distinguer le rôle du  
maire ou du président  
d'EPCI

## S'INSCRIRE À LA FORMATION

 Connectez-vous à votre Compte Formation AVANT de cliquer sur le lien ci-dessous

» S'inscrire via l'AMF42  
financement par la commune

OU

» Mobiliser votre DIF élu  
financement par la CDC



# Les clés pour établir son règlement de cimetière

Jeudi 14 septembre

Intervenant : **Sylvain LOHNER**, formateur, spécialiste des collectivités locales

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Formation payante sur inscription (Financement collectivité ou DIF)**



Andrézieux-  
Bouthéon



6 heures



Élus et EPCI  
(agents si places  
disponibles)



15  
participants



**Apporter un  
ordinateur ou  
une tablette**

La formation permettra aux élus de refaire un point sur la législation funéraire et l'intérêt du règlement de cimetière, et d'élaborer ou modifier leur propre règlement lors de la session.

## AU PROGRAMME

- 1 - Rappel des règles relatives à la législation funéraire
- 2 - Présentation du règlement de cimetière et de ses intérêts
- 3 - Examen détaillé d'exemples de règlements
- 4 - Travaux individuels et collectifs sur l'établissement ou la modification d'un règlement
- 5 - Débriefing

**A l'issue de la formation, les stagiaires disposeront chacun de leur propre règlement.**

## OBJECTIFS

**Appréhender les  
règles relatives à la  
législation funéraire**

**Distinguer les intérêts  
du règlement de  
cimetière**

**Employer ses  
connaissances pour  
établir ou modifier  
son propre règlement  
de cimetière**

## S'INSCRIRE À LA FORMATION

 Connectez-vous à votre Compte Formation AVANT de cliquer sur le lien ci-dessous



**S'inscrire via l'AMF42**  
financement par la commune

OU



**Mobiliser votre DIF élu**  
financement par la CDC





FORMATION  
EN VISIO

# Réussir ma présence, à titre personnel, sur le web et les réseaux sociaux

Lundi 25 septembre (en distanciel)

Intervenant : **Franck CONFINO**, Consultant numérique

## INFORMATIONS PRATIQUES

Formation payante sur inscription (Financement collectivité ou DIF)



En visio-  
conférence



6 heures  
(9h-16h)



Élus et EPCI  
(agents si places  
disponibles)



15  
participants

### Optimisez votre impact en tant qu' élu !

La formation "Réussir ma présence, à titre personnel, sur le web et les réseaux sociaux", proposée par l'AMF42, est conçue pour tous les élus souhaitant renforcer leur communication numérique.

Quelles que soient vos pratiques, apprenez à promouvoir vos initiatives locales et accroître votre visibilité politique grâce à une communication en ligne performante.

## AU PROGRAMME

- 1 - Quels nouveaux enjeux du web politique ?
- 2 - TOP / FLOP : #fail et présences réussies
- 3 - Comment maîtriser son e-réputation ?
- 4 - Sur quels réseaux sociaux se déployer ?
- 5 - Comment bien interagir avec les réseaux sociaux de sa collectivité ?
- 6 - Comment réussir sa présence sur Facebook ?

## OBJECTIFS

Maîtriser son e-  
réputation

Apprendre à interagir  
avec les réseaux  
sociaux de sa  
collectivité

Réussir sa présence  
sur Facebook

Cette journée de formation (module 1) peut être approfondie grâce au module 2 (optionnel) de cette formation "Audit de ma présence en ligne et mise en pratique des axes d'amélioration" du 31 octobre 2023.

## S'INSCRIRE À LA FORMATION



Connectez-vous à votre Compte Formation AVANT de cliquer sur le lien ci-dessous



S'inscrire via l'AMF42  
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu  
financement par la CDC



Jeudi 30 novembre

Intervenante : **Lita ARNAUD**, conseillère en stratégie territoriale

## INFORMATIONS PRATIQUES

Formation payante sur inscription (Financement collectivité ou DIF)



Lieu à définir



7 heures

Élus et EPCI  
(agents si places  
disponibles)15  
participants

Cette formation est essentielle pour les élus parvenus à mi-mandat. Elle vous permettra d'évaluer votre impact et vos réalisations au sein de la collectivité. Analysez les choix qui s'offrent à vous et réadaptez votre stratégie pour une action plus efficace.

## AU PROGRAMME

- 1 - Le sens et les valeurs de l'engagement
- 2 - Les enjeux et les projets de mandat
- 3 - L'analyse du contexte à mi-mandat... et des idées pour la suite : l'équipe municipale, le retour des administrés, l'engagement des services...
- 4 - La communication comme expression politique : comment s'outiller et ne rien oublier ?

## OBJECTIFS

Analyser son action politique,  
ses engagementsRéfléchir aux enjeux du  
mandat et à l'état de  
réalisation des projetsSavoir évaluer, clarifier et  
réajuster ses prioritésRelancer l'engagement  
collectif de l'équipe  
municipaleDialoguer avec ses  
administrés et concevoir une  
communication adaptée

## S'INSCRIRE À LA FORMATION

S'inscrire via l'AMF42  
financement par la commune

OU

Mobiliser votre DIF élu  
financement par la CDCConnectez-vous à votre Compte Formation AVANT  
de cliquer sur le lien ci-dessous

# FINANCEMENT





# FINANCEMENT



## 1. Le financement par la collectivité

Pour être finançable par la collectivité, la **formation doit être en lien avec l'exercice du mandat** de l'élu local.

Structures	TARIF*
Commune de moins de 999 habitants	75€
Commune entre 1000 et 2999 habitants	150€
Commune de 3000 habitants et plus	300€
Intercommunalité	300€

*\*Les tarifs ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMF42 le 10 février 2022.  
\*Les frais de repas ne sont pas inclus.*

## 2. Le financement par le DIFE (Droit Individuel à la Formation des Élus)

Chaque membre du Conseil Municipal peut **suivre des formations sans coût pour la collectivité grâce à son Droit Individuel à la Formation (DIF)** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La demande de financement par le DIF doit être effectuée **au moins 11 jours ouvrés** avant la formation.



**Forfait repas : 20€**

### CONDITIONS D'ANNULATION FINANCEMENT COLLECTIVITÉ

En cas d'annulation de la formation, l'AMF42 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit :

- Annulation > 15 jours avant le début de la formation : **aucun frais d'annulation**
- Annulation comprise entre 15 et 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 50% du prix de la formation**
- Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 100% du prix de la formation**

### CONDITIONS D'ANNULATION MON COMPTE ÉLU

Vous avez mobilisé votre DIF mais vous devez annuler votre participation ? Vous devez vous rendre sur votre Compte Élu pour annuler votre dossier.

- La formation débute dans plus de 7 jours ouvrés : annulation possible sans perte de droits.
- La formation débute dans moins de 7 jours ouvrés : si cas de force majeure, vos droits seront conservés. Sinon, vos droits seront perdus.

**Pour toute question relative aux inscriptions, veuillez contacter  
Clémentine DUFOUR : 04 77 96 39 08 - c.dufour@amf42.fr**

# GUIDE POUR MOBILISER VOTRE DIFE

# Guide pour mobiliser votre DIFE

**Pour mobiliser votre DIFE, anticipez et pensez à créer votre Identité Numérique sans plus attendre ! Celle-ci vous sera également utile pour vos autres démarches administratives en ligne. (cf. feuille annexe au catalogue)**

Depuis le 25 octobre, le service Mon Compte Formation a renforcé la sécurisation de son parcours d'achat en se dotant de **France Connect+**. Pour vous inscrire à une formation organisée par l'AMF42, vous devrez désormais créer votre identité numérique.

Une fois que votre identité numérique est créée et activée, vous pourrez souscrire à la formation que vous souhaitez en **vous connectant sur « Mon compte formation » via France Connect+**. Au moment du paiement, vous devrez confirmer votre identité en indiquant votre identifiant et votre code secret via votre smartphone.

## Créer votre Identité Numérique La Poste

- 1 Téléchargez gratuitement l'**application mobile « L'Identité Numérique La Poste »**
- 2 Pour vérifier votre identité, choisissez parmi ces deux possibilités :
  - **En ligne** : Créez votre compte puis vérifiez votre identité directement en ligne (sur [www.lidentitenumérique.laposte.fr](http://www.lidentitenumérique.laposte.fr)) ou avec votre facteur lors d'un rendez-vous ultérieur.
  - **En bureau de poste** : Faites-vous accompagner par un chargé de clientèle.

**Pour vous aider dans vos démarches, retrouvez également des tutos vidéos dans l'article dédié sur notre site internet (disponibles aussi en cliquant [ici](#)).**

## Connexion à votre Compte Formation grâce à votre Identité Numérique

- 3 Rendez-vous sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) (cliquez [ici](#)).

- 4 Pour vous identifier, cliquez sur **France Connect+**



- 5 Cliquez ensuite sur "**L'Identité Numérique**"



- 6 Saisissez votre numéro de mobile pour recevoir une notification sur votre smartphone.
- 7 Confirmez la demande de connexion en saisissant le code secret à 4 chiffres.

# Guide pour mobiliser votre DIFE

## S'inscrire à la formation

## Minimum J-15 (ouvrés) avant la formation

- 8 Cliquez sur le lien DIF reçu dans le mail d'invitation (disponible également sur notre site internet rubrique *Se former > Programme des formations*).
- 9 Vérifiez que la date affichée correspond (ou choisissez votre session si plusieurs dates) puis cliquez sur "**Demander un devis**".

1 session disponible, du 09/03/2023 au 09/03/2023

DEMANDER UN DEVIS

- 10 Connectez-vous à nouveau avec France Connect+.
- 11 Remplissez les éléments demandés puis validez votre dossier.

## Confirmer votre dossier

## J+2 après l'envoi de votre dossier

- 12 L'AMF42 a 2 jours ouvrés pour traiter votre dossier. Une fois votre dossier validé, vous recevrez un mail indiquant "**Changement de statut de votre dossier**".
- 13 Connectez-vous sur votre Compte Formation via France Connect+.
- 14 Cliquez sur "**Je confirme mon inscription**" pour valider la prise en charge par le DIF Elu.